



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AFIJ propose 100 missions en Service Civique débutant en septembre 2010 dans toute la France.

L'AFIJ propose des missions de « *Volontaires de l'emploi* » dans toute la France pour développer des actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'égalité des chances. Ces missions s'inscrivent dans le cadre du **Service Civique**. Elle veut permettre à chaque jeune qui le souhaite de s'investir pleinement dans un projet d'intérêt général de solidarité en faveur de l'emploi des jeunes pendant une durée de 9 mois. La mission comprend des projets concrets successifs ou simultanés concernant :

- la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances,
- l'information des jeunes éloignés de l'emploi,
- l'accès aux droits des jeunes, etc.

Quel statut ?

Les jeunes sont accueillis en contrat de « **Service Civique** ». Ils reçoivent une indemnité de 440 euros par mois versé par l'Etat et une prestation dont le montant mensuel sera fixé autour de 100 euros et qui correspondra à la prise en charge des frais de transports et des frais liés à l'alimentation, non imposable permettant de couvrir leurs frais personnels. Ils disposent de Titres Repas Volontaires et de jours de congé. Ils sont accompagnés tout au long de leur mission par un tuteur salarié de l'association. La mission se déroule du lundi au jeudi (sur 32 heures par semaine).

Ils bénéficient de formations relatives à l'association, à ses publics, à l'emploi, aux droits, etc. pour mener leurs projets, de formations civiques et citoyennes (débats, visites, échanges...), de préparation individuelle pour construire ou préciser leur projet d'avenir (entretiens individuels, participation à des modules de formation...).

Quels profils ?

- Etre âgé entre 18 et 25 ans au plus le premier jour du Service Civique,
- Etre français, ressortissant de l'Union Européenne ou résider depuis au moins un an en France,
- Être domicilié dans une région où l'AFIJ est implantée ou pouvoir s'y rendre et y résider pour la durée du service à l'AFIJ,
- Etre simplement bachelier ou diplômé de l'enseignement supérieur, aucun diplôme particulier ni expérience bénévole ou professionnelle ne sont requis,
- Etre disponible pendant 9 mois,
- Désirer s'engager dans une action de solidarité dans le domaine de l'insertion.

Comment devenir « **Volontaire de l'emploi** » ?

Les jeunes intéressés doivent remplir le dossier « *Devenez volontaire de l'emploi* » en ligne sur le site www.afij.org et l'adresser accompagné de leur CV sur recrutement-volontaires@afij.org. Le relais AFIJ de leur ville leur proposera de participer à une séance d'information.

Pour tout autre renseignement, une adresse : volontariat@afij.org

Contact : Fanny BRIGOT - Tél. : 03.26.35.38.96 – Mél. : reims@afij.org